



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/03/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/03/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DEUX AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSETTE à Mme Alexandra MORAND
Mme Patricia PIERREDON à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2024-027 : CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES – BILAN DE LA CONCERTATION

VU la délibération n° 2023-054 du 26 octobre 2023 portant sur le lancement d'une procédure de création de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Monsieur Clément MONNIER rappelle à l'assemblée que la délibération accompagnée de la proposition de cartographie des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été mise à disposition sur le site internet de la mairie et disponible en mairie jusqu'à ce jour. Ledit document a été également transmis, à la Communauté de Communes du Pont du Gard ainsi qu'au PETR Uzège Pont du Gard.

CONSIDERANT que le bilan de la concertation démontre que les modalités définies ont été respectées et permis une consultation du dossier,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été formulée durant le délai de concertation préalable à la confirmation de zonage d'accélération des énergies renouvelables,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **a l'UNANIMITÉ**

CONFIRME que la concertation relative à la procédure de créations des zones d'accélération des énergies renouvelables s'est déroulée conformément aux modalités fixés par la Loi n° 2023-715 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

DECIDE en l'absence d'observation formulée, de tirer le bilan positif de la concertation préalable

VALIDE les zones d'accélération des énergies renouvelables conformément à la présentation faite lors de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les zones définitives identifiées au référent préfectoral, à l'EPCI et au PETR.

AUTORISE Monsieur le Maire ou délégué à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

